

RAPPORT D'ENQUÊTE

LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'AIDE ALIMENTAIRE

DANS LES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA FEP



Septembre 2026

1. Introduction	3
2. Infographie	4
3. Les associations habilitées à l'aide alimentaire par la FEP	6
La répartition géographique des 65 associations	6
La typologie des associations	7
L'aide alimentaire en chiffres	7
4. Un panorama des actions de lutte contre la précarité alimentaire	8
Les modalités d'action	8
Les jours d'activité	9
L'approvisionnement en denrées alimentaires	10
Les méthodes de composition des colis et repas	11
Les actions pour améliorer la qualité nutritionnelle	12
5. Les personnes accueillies et les modalités d'accès	14
Les personnes accueillies	14
L'orientation des personnes et les critères d'accès	14
L'inscription et l'accueil	16
La participation financière des personnes accueillies	18
Les modalités de suivi et d'accompagnement des personnes	18
6. Les règles d'hygiène et la traçabilité	20
Les procédures relatives aux règles d'hygiène et de sécurité des aliments	20
Les procédures relatives à la traçabilité des denrées	22
7. Le recueil des données : personnes accueillies et volumes distribués ...	23
8. Les moyens dédiés aux activités d'aide alimentaire	24
Les moyens matériels	24
Les moyens humains	24
Les moyens financiers	25
9. Les difficultés rencontrées par les associations	26
10. Des ressources pour aller plus loin	28
11. Conclusion	30

1. INTRODUCTION

L'aide alimentaire constitue aujourd'hui un levier majeur dans la lutte contre la précarité. Elle mobilise un grand nombre d'acteurs associatifs sur l'ensemble du territoire.

Au sein de la Fédération de l'Entraide Protestante (FEP), les associations habilitées s'inscrivent pleinement dans cette dynamique en développant des réponses variées, adaptées aux besoins des publics accompagnés.

En 2025, pour le renouvellement de son habilitation nationale à l'aide alimentaire, la FEP a mené une enquête auprès des 65 associations habilitées, afin d'analyser leurs pratiques, leurs modes d'organisation et les réalités auxquelles elles font face.

Cette étude dresse un panorama des actions mises en œuvre, des publics accueillis, des ressources mobilisées et des difficultés rencontrées.

Elle met également en évidence la diversité des approches : distribution de denrées, repas collectifs, actions éducatives, accompagnement social ou initiatives favorisant l'autonomie.

Elle souligne l'importance du rôle des bénévoles et des salariés, qui assurent au quotidien la continuité des actions.

2. INFOGRAPHIE



Fédération
Entraide
Protestante

AIDE ALIMENTAIRE

dans le réseau FEP

Repères 2025



1

Un réseau national mobilisé



65

associations mobilisées
bénéficiant de l'habilitation
nationale à l'aide
alimentaire de la FEP



+ de 1000

bénévoles engagés

2

Les actions des membres de la FEP



33 753

personnes
accueillies :
femmes 54%
hommes 46 %

dont 32%
d'enfants de
moins de 14 ans



2 377

tonnes de denrées
distribuées



392 470

distributions individuelles



165 830

repas/collations servis

3 Des modalités variées et complémentaires



83%
des associations
distribuent des
colis alimentaires

63% combinent plusieurs types d'action



Repas



Jardins partagés



Ateliers cuisine



Épiceries solidaires

4 Une attention portée à la qualité des denrées

Permettre une alimentation équilibrée

39% fruits et légumes

17% produits laitiers



17% féculents

9% viandes, poissons
oeufs



Les sources
d'approvisionnement

73% Banques Alimentaires

12% Achats effectués par les associations

5 Publics en grande précarité/Critères d'accès flexibles

Principaux publics



Familles
(dont
monoparentales)



Personnes sans
domicile ou en
hébergement
précaire



Personnes
migrantes



Travailleurs
pauvres

Accès



Gratuité ou
participation
symbolique



Critères :
reste à vivre,
absence de ressources,
évaluation globale
de la situation

Infographie réalisée à partir de l'enquête menée en 2025 auprès des associations adhérentes de la FEP bénéficiant de l'habilitation nationale à l'aide alimentaire de la fédération.
fep.asso.fr
2026

3. LES ASSOCIATIONS HABILITÉES À L'AIDE ALIMENTAIRE PAR LA FEP

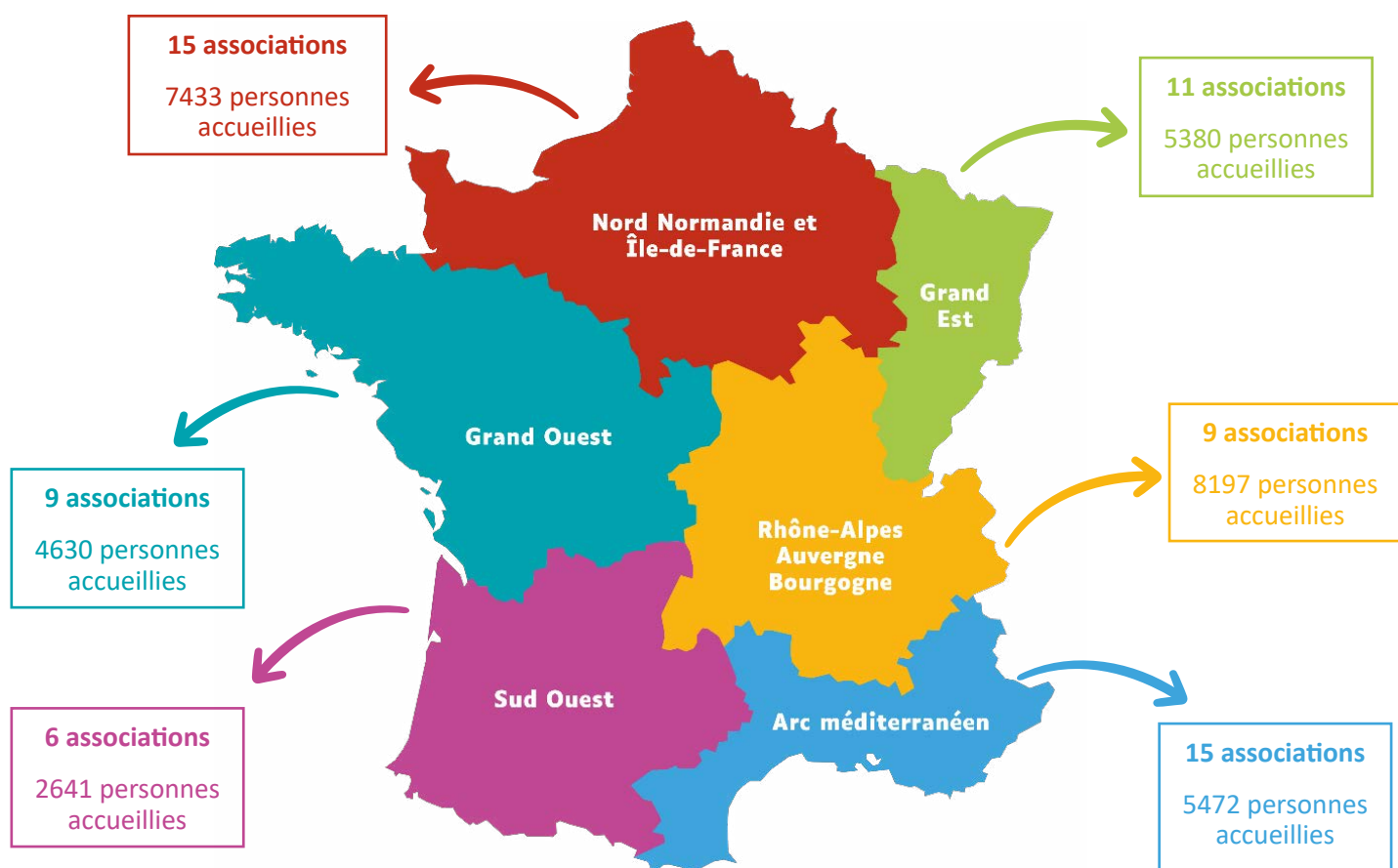
Les chiffres relatifs à la lutte contre la précarité alimentaire (associations habilitées par la FEP, denrées distribuées et personnes accompagnées) sont ceux de l'année 2025.

La répartition géographique des 65 associations

Répartition dans les régions administratives françaises

▪ Auvergne-Rhône-Alpes :	8	▪ Île-de-France :	8
▪ Bourgogne-Franche-Comté :	3	▪ Normandie :	3
▪ Bretagne :	2	▪ Nouvelle Aquitaine :	6
▪ Centre-Val de Loire :	1	▪ Occitanie :	9
▪ Grand Est :	12	▪ Pays de la Loire :	4
▪ Hauts-de-France :	1	▪ Provence-Alpes-Côte d'Azur :	8

Répartition dans les 6 régions de la Fédération de l'Entraide Protestante



La typologie des associations

- **12 associations** interviennent dans le champ de l'hébergement et du logement (centres d'hébergement et de réinsertion sociale, centres d'hébergement d'urgence, pensions de famille, etc.). Elles développent également des actions d'accompagnement social, notamment en matière d'aide alimentaire.
- **6 associations** assurent la gestion d'une épicerie sociale ou solidaire. Pour certaines, cette activité s'inscrit dans un champ d'intervention plus large incluant, par exemple, des maraudes, la distribution de colis ou l'accompagnement social.
- **47 associations** relèvent de l'entraide et de la solidarité de proximité. Elles portent une diversité d'actions telles que l'aide alimentaire, le vestiaire, la domiciliation, l'accompagnement aux droits, etc. Certaines sont liées à une paroisse et inscrivent leurs activités dans le cadre des œuvres sociales ; d'autres prennent la forme de centres sociaux ou d'accueils de jour.

L'aide alimentaire en chiffres

Ces données concernent les 65 associations habilitées à l'aide alimentaire *via* la FEP, en 2025.

Activités de distribution de denrées	
 Volumes  2377 tonnes de denrées  392 470 distributions individuelles	 Personnes accueillies  13 993 foyers  33 753 personnes accueillies
 Répartition femmes / hommes  54 % femmes  46 % hommes	 Répartition par âge 32 % → 0-14 ans / 18 % → 15-25 ans 45 % → 26-64 ans / 5 % → 65 ans et +
Activités de repas et collations	
 Volumes  261 tonnes de denrées  165 830 repas/collations	 Personnes accueillies  84 % majeurs  16 % mineurs
 Répartition femmes / hommes  69 % hommes  31 % femmes	

Source : Remontée des données annuelles aide alimentaire par les 65 associations habilitées par la FEP, 2025.

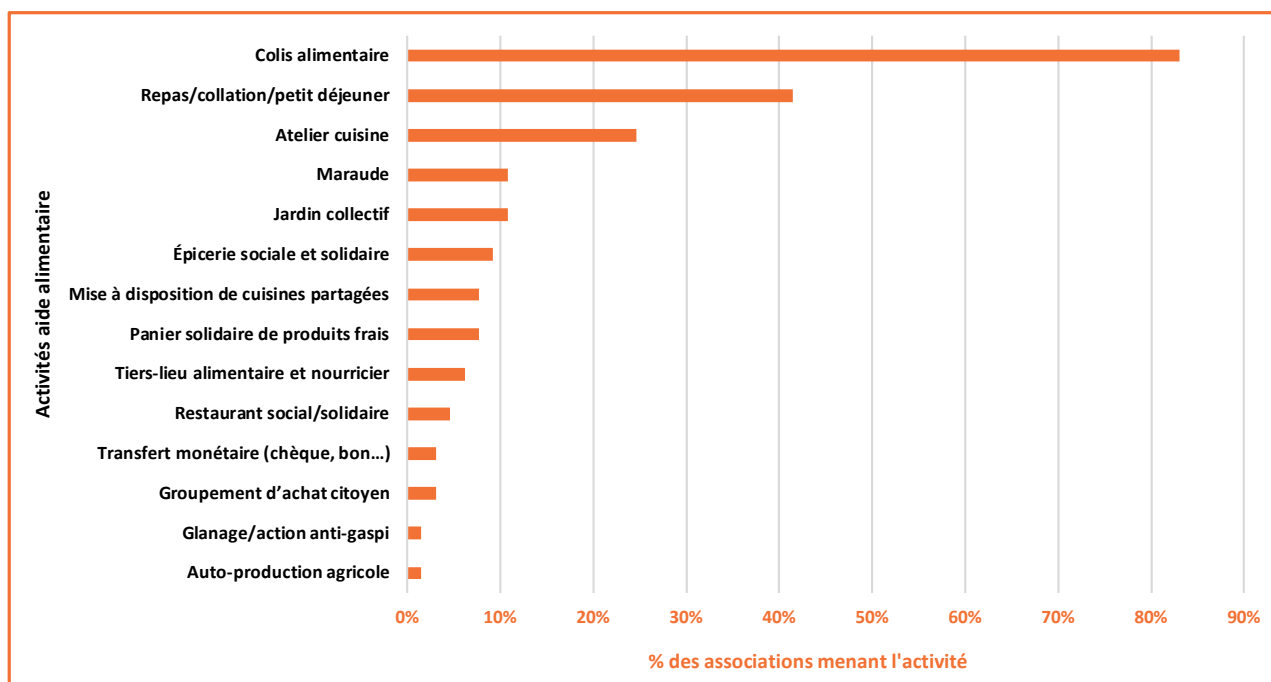
4. UN PANORAMA DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

Les modalités d'action

► Les actions menées par les associations

Les associations mettent en œuvre différents types d'actions de lutte contre la précarité alimentaire, une même association peut mener plusieurs activités.

Les types d'actions menées par les associations pour lutter contre la précarité alimentaire



Source : Déclaration des associations dans l'enquête FEP menée auprès des membres habilités, décembre 2025.

- La modalité d'action la plus répandue est la distribution de colis alimentaires, présente dans plus de 8 associations sur 10.
- L'organisation de repas, d'ateliers, l'animation de jardins partagés sont également bien représentés mais sont rarement la seule modalité d'action dans une association.
- Les dispositifs alternatifs tels les transferts monétaires, les groupements d'achat ou encore le glanage restent minoritaires.

► La pluralité des actions menées par les associations

L'aide alimentaire repose majoritairement sur la distribution de colis. Toutefois, 6 associations sur 10 combinent plusieurs modalités d'action, articulant aide d'urgence, repas collectifs et actions d'accompagnement telles que les ateliers cuisine ou les jardins collectifs.

Les modalités d'action des associations pour lutter contre la précarité alimentaire

Nombre de modalités d'actions	Nombre d'associations	% des 65 associations
1 modalité	26	40 %
2 modalités	18	27,7 %
3 modalités	11	16,9 %
4 modalités	6	9,2 %
5 modalités et +	4	6,2 %
Total	65	100 %

Source : Déclaration des associations dans l'enquête FEP menée auprès des membres habilités, décembre 2025.

- 40 % des associations proposent une seule modalité (souvent les colis).
- 60 % combinent plusieurs formes d'action.

Les combinaisons les plus fréquentes associent :

- colis alimentaires + repas/collations ;
- colis alimentaires + ateliers cuisine ;
- colis alimentaires + jardins collectifs/paniers solidaires ;
- colis alimentaires + épicerie sociale et solidaire ;
- colis alimentaires + repas + ateliers cuisine.

Les jours d'activité

Les actions de lutte contre la précarité alimentaire se déploient sur une large palette de jours et de rythmes, allant de périodes très régulières (quotidiennes ou plusieurs fois par semaine) à d'autres plus ponctuelles (mensuelles ou à la demande).

On observe toutefois plusieurs tendances générales.

► Des activités très régulières en semaine

La **majorité des associations intervient du lundi au vendredi**, avec une forte concentration des actions sur certains jours.

- Le mardi, cité par de très nombreuses associations (réception ou distribution de denrées, épicerie solidaire, repas, glanage, accueil du public...).
- Le mercredi, notamment pour les ateliers cuisine, les préparations de colis, les repas, les maraudes.
- Le jeudi, fréquent, et souvent consacré aux distributions ou aux ateliers.
- Le vendredi, également bien représenté, en particulier pour des distributions hebdomadaires.

► Une présence marquée le week-end

Plusieurs associations proposent des actions le week-end.

- Le samedi, souvent pour des distributions mensuelles ou bimensuelles, des repas ou des activités antigaspillage/glanage.
- Le dimanche, parfois pour des petits-déjeuners, des goûters ou des accueils après le culte.

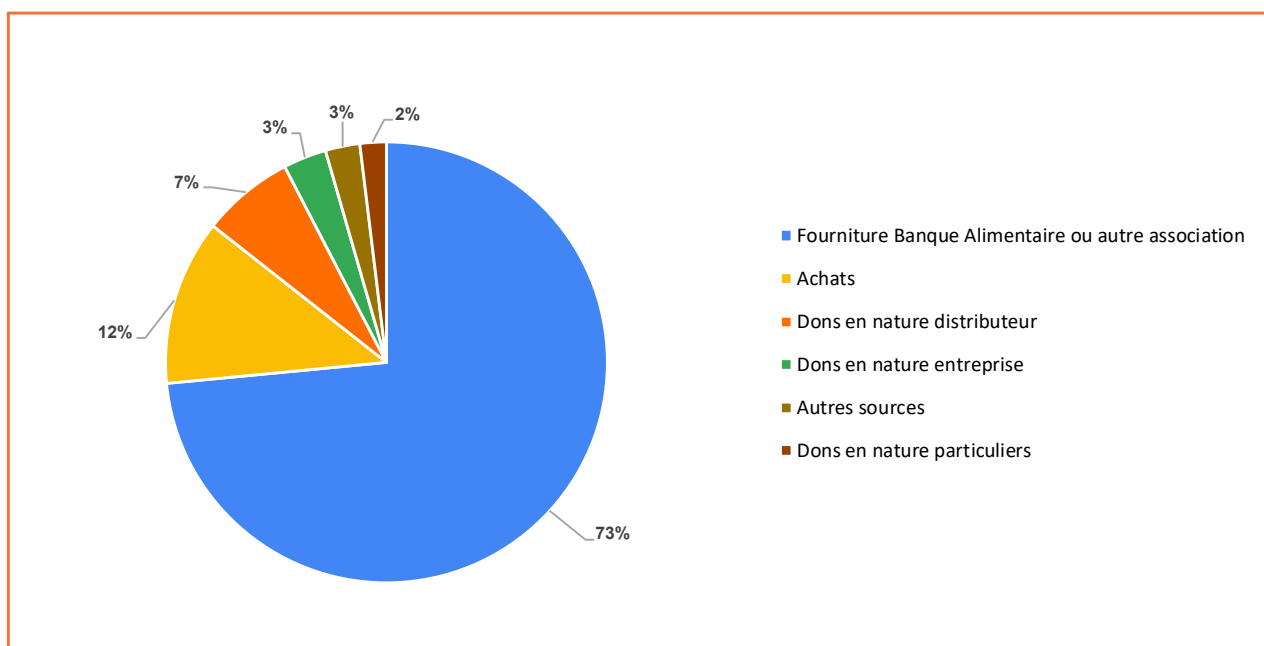
L'approvisionnement en denrées alimentaires

► Les sources d'approvisionnement

La source d'approvisionnement principale des associations est le réseau des Banques Alimentaires.

Certaines associations ont la possibilité de faire des achats afin de compléter les denrées issues des dons.

Répartition du volume de denrées distribuées en 2025, par source d'approvisionnement



Source : Remontée des données annuelles aide alimentaire par les 65 associations habilitées par la FEP, 2025.

► Les critères de sélection des sources d'approvisionnement

Les critères de sélection des sources d'approvisionnement sont souvent liés au prix des denrées, à leur disponibilité ou encore à la présence de producteurs locaux.

Les associations retiennent plusieurs critères clés pour leur approvisionnement.

- **Le rapport qualité-prix (51 %) guide leurs achats** : recherche de coûts réduits pour optimiser le budget, en cohérence avec les financements « Mieux manger pour tous » (MMPT), avec un arbitrage permanent entre prix et qualité en supermarché.
- **La proximité (48 %) est essentielle** : limitation des déplacements, ramasses locales, approvisionnement auprès des producteurs locaux, commerces de quartier ou Banques Alimentaires proches.

- **Pour 38 % d'entre elles, la Banque Alimentaire est une source majeure**, voire exclusive, de produits diversifiés et économiques.
- **28 % privilégient les produits locaux, bio ou durables** : soutien aux producteurs, respect des critères MMPT, achats bio, circuits courts et attention à la qualité nutritionnelle.
- **24 % ciblent des denrées spécifiques** répondant aux besoins des personnes accompagnées : viandes, œufs, yaourts, légumineuses, produits halal, sans gluten, d'hygiène ou pour les bébés.
- **15 % s'engagent contre le gaspillage** via des ramasses en supermarchés, du glanage, des dons d'entreprises, des partenariats anti-gaspi (Phenix, Solaal...) ou des récupérations de repas auprès des écoles.

Enfin, 52,3 % ont formalisé des conventions avec leurs partenaires : Banques Alimentaires, grandes surfaces, acteurs anti-gaspi ou producteurs locaux.

Les méthodes de composition des colis et repas

Plusieurs principes communs guident la composition des paniers, colis et repas.

- **Une forte dépendance aux approvisionnements disponibles**

La quasi-totalité des associations s'appuie sur la Banque Alimentaire et complète avec des ramasses, des dons ou des achats ciblés. Elles font face à une variabilité importante des denrées (quantité et qualité) rendant difficile une standardisation.

- **Recherche d'équilibre nutritionnel et présence d'un socle commun d'aliments**

Malgré les contraintes, la majorité des associations veille à proposer des denrées diversifiées et essaie d'intégrer les recommandations du PNNS (Programme national nutrition santé).

On retrouve très souvent : féculents, légumineuses, conserves de légumes, produits carnés ou poissons, laitages, fruits et légumes frais, pain. Quand cela est possible, elles ajoutent des « produits plaisir » (viennoiseries, biscuits).

Des produits non alimentaires peuvent également être proposés : produits d'hygiène, d'entretien, de puériculture.

- **Adaptation aux personnes accueillies**

Les paniers sont ajustés selon : la taille du foyer, l'âge des enfants, notamment la prise en compte des bébés, les régimes (exemple : sans porc) et les préférences alimentaires, les goûts exprimés.

Certaines associations adoptent le libre choix dans un espace organisé comme une épicerie.

- **Organisation et élaboration des repas**

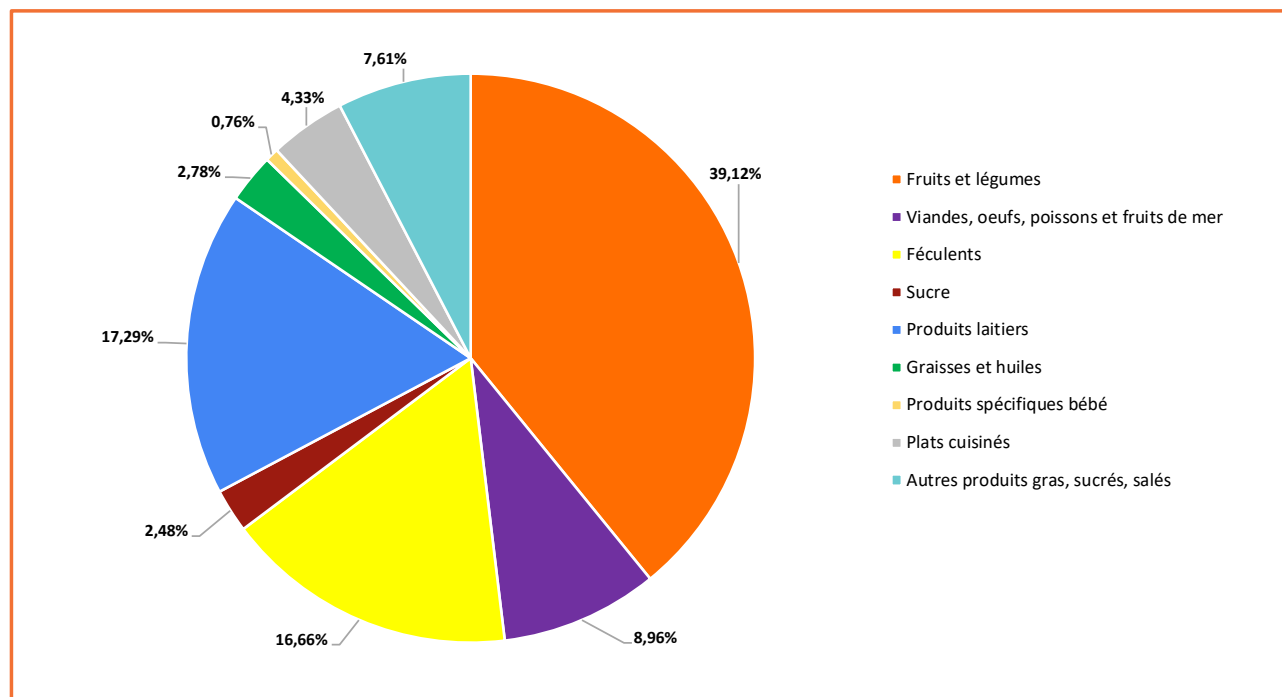
Pour les associations proposant des repas sur place, les menus sont réalisés à partir de produits bruts, avec toujours un équilibre protéines–glucides–lipides, systématiquement des fruits et légumes, soupe et crudités, et une adaptation culturelle/religieuse quand cela est possible.

Certaines associations disposent de cuisiniers ou d'équipes bénévoles, avec parfois un nutritionniste en appui.

Les actions pour améliorer la qualité nutritionnelle

En 2025, près de 40% des 2 377 tonnes distribuées étaient des fruits et légumes, environ 17% étaient des féculents et 9% de la viande, œufs, poisson et fruits de mer.

La répartition du volume de denrées selon les catégories de produits



Source : Remontée des données annuelles aide alimentaire par les 65 associations habilitées par la FEP, 2025.

Les associations mettent en œuvre différentes stratégies pour améliorer la qualité nutritionnelle.

- **Priorité aux produits frais et non transformés (tendance très forte)**

Plusieurs types de denrées sont privilégiés : fruits et légumes frais (souvent en grande quantité), produits laitiers, œufs, viandes et poissons (selon arrivages), légumineuses.

Plusieurs associations mentionnent l'absence de distribution de sodas, produits sucrés, produits ultra-transformés, snacks (chips, biscuits salés).

Beaucoup d'associations soulignent que les Banques Alimentaires s'orientent déjà vers des produits plus sains (sans sel/sucre ajoutés, produits frais...).

- **Achats complémentaires : bio, local, circuits courts**

Grâce au programme « Mieux manger pour tous » (MMPT), à des subventions ou à des partenariats avec des producteurs locaux et des magasins bio, de nombreuses associations achètent en complément des produits bio, des produits locaux ou en circuits courts, des légumes secs, des œufs bio ou plein air, des produits de fermes locales.

Quelques associations s'approvisionnent auprès de partenaires spécifiques comme : AMAP, Jardins de Cocagne, marché d'intérêt national. Certaines disposent d'une autoproduction de légumes bio.

- **Actions éducatives et ateliers cuisine**

Plusieurs associations développent une dimension d'accompagnement nutritionnel : ateliers cuisine (équilibre alimentaire, techniques culinaires), dégustations, échanges informels sur le « mieux manger », élaboration de menus équilibrés avec des fiches recettes, mise à disposition de calendrier des légumes de saison, visites de fermes ou laboratoires de transformation.

Un salarié est parfois spécifiquement formé en nutrition / bien-être.

Limites et contraintes exprimées

Certaines associations signalent qu'elles ne mènent aucune action faute de moyens, de produits frais accessibles, ou à cause d'une dépendance totale vis-à-vis des dons d'où une difficulté à garantir un équilibre alimentaire systématique car elles doivent composer avec les denrées disponibles.

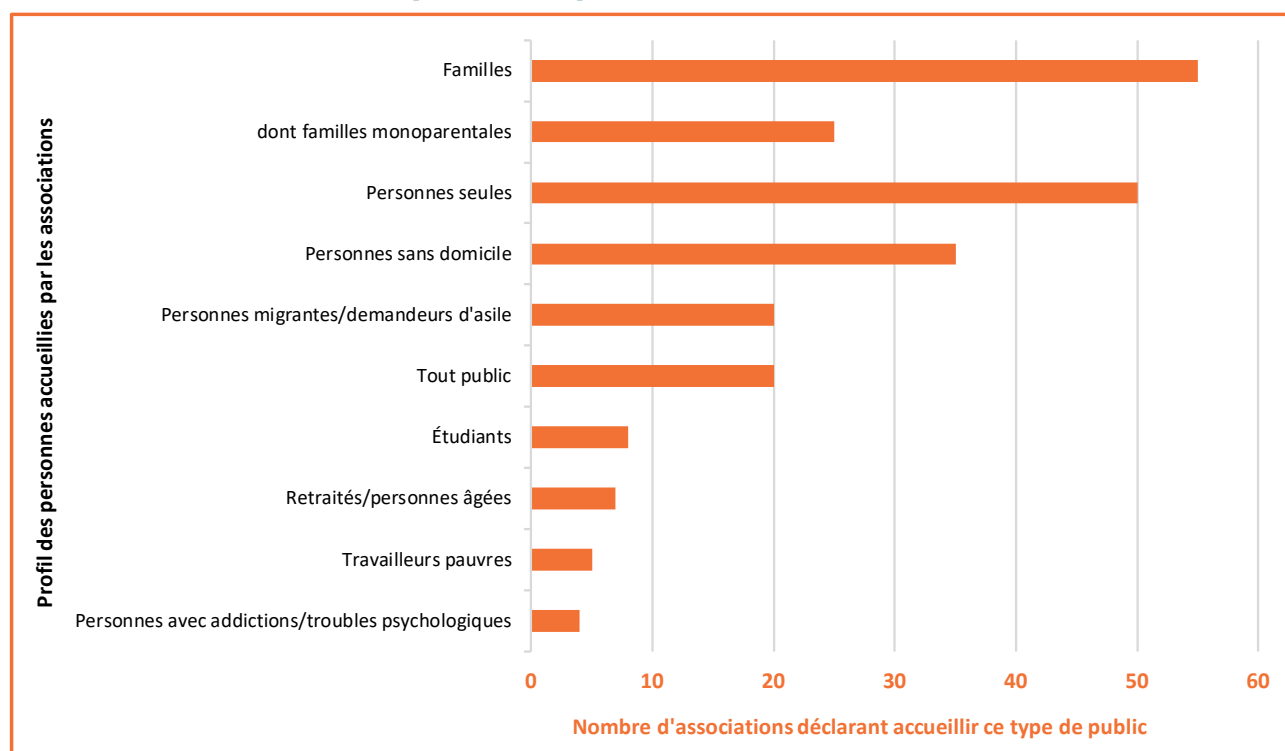
5. LES PERSONNES ACCUEILLIES ET LES MODALITÉS D'ACCÈS

Les personnes accueillies

33 753 personnes ont été accueillies en 2025 par les 65 associations.

- La majorité des associations déclare accueillir des **familles** (environ 55 associations) et des **personnes seules** (environ 50 associations).
- Plus de la moitié des structures accompagne également des **personnes sans domicile** ou en **situation d'hébergement précaire** (environ 35 associations).
- Les **familles monoparentales** et les **publics migrants ou en situation irrégulière** (environ 20 associations) sont également fréquemment mentionnés.
- **Autres publics accueillis** : jeunes en grande précarité et étudiants, personnes âgées, travailleurs pauvres.

Les profils des personnes accueillies en 2025



Source : Déclaration des associations dans l'enquête FEP menée auprès des membres habilités, décembre 2025.

L'orientation des personnes et les critères d'accès

► L'orientation des personnes vers les associations

L'orientation des personnes vers les associations peut être faite par des partenaires externes ou *via* des demandes internes traitées directement par l'association. Dans certains cas, il n'y a pas d'orientation ou d'inscription, l'accueil est inconditionnel.

- **L'orientation par des professionnels est le mode dominant**

Les personnes sont adressées par des travailleurs sociaux des CCAS, CHRS, CROUS, services hospitaliers, CADA, SIAO...et des structures partenaires (résidences sociales, foyers de jeunes, associations de réfugiés...)¹.

L'intervenant social fournit presque toujours une fiche d'orientation ou un courrier avec la composition du foyer, les coordonnées de la personne, parfois les revenus et justificatifs.

- **Les demandes traitées par l'association**

Certaines associations inscrivent à l'aide alimentaire les personnes sans ressources qu'elles hébergent, les personnes accompagnées et déjà engagées dans d'autres activités qu'elles proposent ou encore les publics identifiés lors de permanences sociales.

- **L'accueil sans inscription (inconditionnel)**

Plusieurs dispositifs fonctionnent sans aucune formalité : petits-déjeuners, repas sociaux, accueils de jour, maraudes. L'accueil est alors immédiat et sans critères ni justificatifs.

► **Les critères d'accès**

Les critères d'accès reposent sur une combinaison de **critères quantitatifs** (reste à vivre, absence de ressources), **qualitatifs** (situation familiale, statut administratif, difficultés ponctuelles), **territoriaux ou structurels** (résidents, hébergés) et de l'**appréciation humaine** (connaissance des publics et de leurs situations).

- **Le reste à vivre : critère central**

Le reste à vivre est le critère le plus couramment utilisé par les associations. Il permet d'évaluer ce qu'il reste à une personne ou une famille pour vivre une fois les charges essentielles payées.

- **L'absence ou la faiblesse des ressources**

Le deuxième critère le plus fréquent concerne l'absence totale ou quasi totale de ressources.

L'accès à l'aide est souvent accordé lorsque la personne ne perçoit aucun revenu ou peut justifier d'une situation de non-ressources.

- **L'évaluation globale de la situation**

De nombreuses associations privilégient une approche qualitative, sans seuil financier strict.

Elles évaluent la situation dans son ensemble : événements de vie difficiles, endettement, instabilité administrative, difficultés ponctuelles, santé ou composition familiale.

1. CCAS : Centre communal d'action sociale, CHRS : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale, CROUS : Centre régional des œuvres universitaires et scolaires, CADA : Centre d'accueil de demandeurs d'asile, SIAO : Service intégré d'accueil et d'orientations.

- **Des critères liés au statut ou au public accompagné**

Certains dispositifs s'adressent à des publics spécifiques, l'accès est alors conditionné au type de personnes accueillies dans la structure : personnes hébergées dans une association, personnes exilées ou demandeuses d'asile sans ressources, familles particulièrement précarisées et déjà suivies et accompagnées par la structure.

- **La situation en matière de logement**

C'est un critère pris en compte par plusieurs associations : absence de logement stable, hébergement d'urgence, à l'hôtel, périodes à la rue.

- **Des critères administratifs et droits**

Plus ponctuellement, certaines conditions administratives peuvent s'appliquer : territoire de résidence, non-cumul avec certaines aides, délai entre deux aides, seuils sociaux de référence (quotient familial, seuil de pauvreté).

- **L'accueil inconditionnel**

Certaines actions relèvent d'un accueil totalement inconditionnel, notamment pour les repas, maraudes ou accueils de jour. Aucun justificatif n'est demandé et l'aide peut être ponctuelle, notamment en situation d'urgence ou de première nécessité.

- **L'appréciation basée sur la confiance**

Enfin, dans quelques associations, l'aide peut être accordée sur la base de la connaissance de la personne ou de la famille. Cette appréciation repose sur la confiance, des recommandations internes ou un accompagnement déjà existant ; elle concerne généralement un nombre limité de situations.

L'inscription et l'accueil

► Les modalités d'inscription

Plusieurs modalités d'inscription existent dans les associations.

- **L'entretien d'inscription : une pratique très répandue**

Dans la majorité des associations, l'inscription passe par un entretien individuel permettant d'évaluer la situation financière, administrative, familiale, de recueillir les pièces justificatives, d'expliquer le fonctionnement de l'association, d'instaurer un premier lien de confiance.

Certaines associations proposent une charte d'engagement, établissent une carte nominative ou un ticket de distribution, utilisent des logiciels dédiés pour l'inscription (exemple : TICADI).

- **Les commissions d'admission ou d'étude des dossiers**

Présentes dans plusieurs associations, elles permettent d'examiner la situation, de valider (ou de refuser) l'accès à l'aide, d'assurer l'équité lorsque les capacités sont limitées.

Elles peuvent impliquer des professionnels retraités, des bénévoles expérimentés, des salariés.

- **La gestion des durées d'inscription**

Les durées sont très variables : trimestrielles, saisonnières (exemple : septembre-juin), annuelles avec réévaluation périodique, ou sans limite dans les dispositifs inconditionnels.

Certaines associations réévaluent systématiquement les dossiers (3 mois, 6 mois ou 1 an), organisent une rotation pour accueillir de nouveaux foyers, désinscrivent en cas d'absences répétées.

- ▶ **Le premier accueil des personnes**

Les modalités d'accueil des personnes varient selon les associations.

- **Personnes assurant l'accueil**

Dans de nombreuses associations, l'accueil est majoritairement assuré par les bénévoles, parfois appuyés ou relayés par des salariés, des intervenants sociaux ou, selon les associations, par la présidente, un membre du conseil d'administration, un responsable de la distribution ou un pasteur. Certaines associations disposent d'une personne spécifiquement dédiée à l'accueil ou d'une équipe formée à cette mission.

- **Espaces de confidentialité**

La plupart des associations disposent de bureaux fermés ou d'espaces dédiés permettant des échanges confidentiels, notamment pour les entretiens d'inscription, d'évaluation ou de suivi.

Lorsque les locaux ne le permettent pas, les échanges se font à l'écart dans un espace calme où la confidentialité est assurée.

Certaines associations n'ont pas de locaux, travaillent en extérieur ou n'ont temporairement pas d'espace du fait de travaux. Dans ces situations l'accueil peut se faire sous un barnum, devant un camion-magasin ou encore à l'extérieur pendant des distributions itinérantes.

La qualité de l'accueil dépend donc en partie des moyens matériels disponibles.

- **Informations dès l'accueil**

Lors du premier accueil, les associations informent les personnes du fonctionnement de l'association et des modalités de l'aide alimentaire. L'accueil constitue souvent un premier temps de repérage des besoins avant un accompagnement plus approfondi.

Il est fréquemment l'occasion de renseigner sur les autres actions de l'association dont peuvent bénéficier les personnes, comme un vestiaire solidaire, des cours de français (FLE), des ateliers cuisine, un accompagnement social (droits sociaux, logement...).

Certaines associations précisent ne pas proposer d'accompagnement structuré, l'accueil restant centré sur l'écoute, l'information et l'orientation vers des partenaires compétents.

La participation financière des personnes accueillies

Les dispositifs d'aide alimentaire reposent majoritairement sur un principe de gratuité, il peut être demandé des contributions symboliques et progressives, adaptées aux ressources des ménages.

- La majorité des **associations** pratiquent la **gratuité totale (colis alimentaire, maraudes, repas)**.
- Plusieurs demandent une **contribution symbolique** avec des montants faibles appliqués selon la nature du dispositif : **repas, colis/paniers alimentaires** (en général 1 € à 3 €). **Certaines ont des critères de progressivité et des grilles de participation financière sont alors formalisées selon le quotient familial ou la taille du foyer. Exemple : 1 € pour une personne seule, jusqu'à 3 € pour un foyer de 5 personnes.**
- Dans le cadre des épiceries solidaires, la participation est généralement fixée **entre 10 et 30 % du prix du marché**, dans une logique d'achat solidaire.

La forte proportion de dispositifs gratuits montre que la lutte contre la précarité alimentaire reste l'objectif central, sans barrière financière, avec une logique de non-conditionnalité.

Lorsque des contributions sont demandées, elles sont symboliques, destinées à valoriser les produits, parfois utilisées pour couvrir des frais logistiques légers (exemples : carburant d'un camion frigorifique, fonctionnement). Elles n'ont pas pour objectif de couvrir les coûts réels de l'aide alimentaire.

Les modalités de suivi et d'accompagnement des personnes

Les associations proposent majoritairement un accompagnement de proximité, fondé sur l'écoute, l'information, l'orientation et, selon les moyens disponibles, un accompagnement social. Cet accompagnement se fait souvent en complémentarité des intervenants sociaux prescripteurs ou des services sociaux de droit commun.

• Entretiens individuels

Plusieurs associations mettent en place des entretiens individuels. Ils permettent d'écouter les situations des personnes accompagnées, d'évaluer les besoins et les freins (administratif, logement, emploi, santé, budget, famille, droits), de proposer un suivi social, un bilan ou un réajustement du parcours.

Ces entretiens peuvent être ponctuels, réguliers ou intégrés à un accompagnement social global, assurés par des bénévoles formés, des salariés ou des travailleurs sociaux diplômés.

• Actions et ateliers collectifs

Les associations proposent des actions collectives en marge de l'accompagnement individuel, comme des ateliers cuisine et alimentation (bien manger, nutrition, diététique, équilibre alimentaire), des actions santé et bien être, des ateliers sociolinguistiques et des cours de français, des ateliers autour du budget, de l'énergie et des « bons plans », des ateliers emploi et insertion (rédaction de CV, lettres de motivation, recherche d'emploi ou de formation), des actions culture, citoyenneté, parentalité, ou encore des films, débats...

Ces actions favorisent le lien social, l'autonomie et l'accès à l'information.

- **Aide aux démarches administratives**

L'aide administrative peut être, selon les associations, ponctuelle (en cas d'urgence), régulière dans le cadre d'un accompagnement social, ou limitée à un appui et une orientation.

Elle concerne principalement les droits sociaux, le logement, l'accès aux soins, l'emploi, la formation, la gestion financière, ainsi que l'aide numérique.

- **Information et supports mis à disposition**

Les associations diffusent des informations à travers des flyers (droits sociaux, urgence sociale, logement, accès aux soins, alimentation, emploi), des affichages dans les locaux (hygiène, conservation des aliments, informations pratiques), des listes d'aides possibles d'organismes partenaires et des contacts utiles.

Ces supports complètent l'accompagnement oral réalisé lors des entretiens ou des temps collectifs.

- **Orientation et travail partenarial**

L'orientation constitue un axe central de l'accompagnement. Les associations orientent les personnes vers d'autres associations, les services sociaux ou des partenaires spécialisés (logement, hébergement, santé, addictions, emploi, formation, accès aux droits...).

Cet accompagnement s'inscrit souvent dans un travail en réseau et une logique de relais, certaines associations ne se positionnant pas comme référentes de parcours.

- **Accompagnement social global**

Certaines associations proposent un accompagnement social approfondi, incluant un suivi social individualisé, un accompagnement dans le cadre du logement, de la prévention des expulsions, de l'accès aux soins... Ces accompagnements sont généralement assurés par des travailleurs sociaux.

Plusieurs associations indiquent ne pas proposer d'accompagnement structuré, en raison d'un manque de personnel, de compétences, d'un positionnement volontairement centré sur la distribution alimentaire. Dans ces cas, l'intervention se limite à l'accueil, l'écoute et l'orientation vers des partenaires compétents.

6. LES RÈGLES D'HYGIÈNE ET LA TRAÇABILITÉ

Les procédures relatives aux règles d'hygiène et de sécurité des aliments

La grande majorité des associations a structuré ses pratiques d'hygiène et de sécurité des aliments.

- **Référent hygiène et cadre de référence**

Environ 80 % des associations déclarent disposer d'une personne référente des règles d'hygiène et de sécurité des aliments. Cette fonction est souvent assurée par un bénévole ou un salarié formé.

De nombreuses associations s'appuient sur le Guide des bonnes pratiques d'hygiène (GBPH), les normes HACCP², les cahiers des charges ou conventions avec les Banques Alimentaires.

Les règles d'hygiène sont régulièrement rappelées lors de réunions internes et certaines associations disposent de procédures écrites consultables, de protocoles hygiène, de plans de maîtrise sanitaire (PMS) ou de plans de nettoyage et de désinfection.

- **Réception, contrôle et tri des denrées**

Les associations portent une attention particulière à la réception des produits, avec un contrôle systématique des dates de péremption (DLC, DDM), une vérification de l'état des emballages, le rejet immédiat des produits en cas de doute (emballage abîmé, aspect suspect, dates dépassées), un tri rigoureux des fruits et légumes pour retirer les denrées altérées.

Certaines associations conservent également les étiquettes et numéros de lot afin d'assurer la traçabilité des denrées, parfois pendant plusieurs mois.

- **Chaîne du froid et transport**

Les associations assurent le respect de la chaîne du froid grâce à l'utilisation de camions frigorifiques, de véhicules isothermes, de glacières ou bacs isothermes équipés de pains de glace ou de plaques eutectiques, aussi bien lors de la récupération que de la distribution des denrées. Les produits frais et surgelés sont transportés pendant des temps courts, puis mis au froid immédiatement à l'arrivée et sortis au dernier moment lors des distributions afin de limiter l'exposition à la température ambiante.

Le respect de la chaîne du froid est renforcé par des prises et relevés de température, la séparation stricte entre produits frais et surgelés, et, dans certaines associations, par l'exigence ou la fourniture de sacs isothermes pour les personnes accueillies.

Certaines associations indiquent ne pas être concernées car elles ne manipulent pas de produits frais ou privilégient une redistribution directe sans stockage.

- **Stockage et organisation des espaces**

Les associations organisent le stockage afin de garantir la sécurité alimentaire : séparation stricte des produits alimentaires et des produits d'hygiène ou d'entretien ; stockage par catégories de produits ; produits secs conservés dans des locaux ventilés,

2. L'appellation HACCP signifie en anglais Hazard Analysis Critical Control Point. Il s'agit d'une méthode qui permet de prévenir et d'identifier les dangers liés aux pratiques d'hygiène alimentaire.

sur des étagères ou dans des bacs fermés ; produits frais stockés dans des réfrigérateurs contrôlés et pendant une durée limitée (48 heures au maximum) ; locaux, armoires ou espaces de stockage parfois fermés à clé.

Les produits dont les dates sont courtes sont distribués en priorité.

- **Contrôle des températures**

Les associations assurent le contrôle des températures principalement à l'aide de thermomètres installés dans les réfrigérateurs et congélateurs, parfois complétés par des sondes, thermomètres infrarouges ou systèmes d'affichage intégré. Les températures sont relevées régulièrement (quotidiennement, hebdomadairement ou à chaque distribution) par un bénévole ou un salarié référent, et consignées sur des fiches ou tableaux de suivi.

- **Nettoyage, désinfection et hygiène**

Les règles d'hygiène appliquées incluent : lavage régulier des mains ; port de gants lors de la manipulation ou distribution des denrées ; nettoyage et désinfection réguliers des surfaces, locaux, équipements, réfrigérateurs et congélateurs ; mise à disposition de kits d'hygiène (gants, gel hydroalcoolique, lingettes) ; séparation du matériel de nettoyage selon les usages (éponges, torchons) ; présence de plannings et tableaux de suivi du ménage.

Des affiches rappelant les règles d'hygiène sont habituellement affichées dans les espaces de stockage et de préparation.

- **Distribution et réduction des risques**

Lors de la distribution, les denrées sont manipulées avec précaution, les associations veillent à un écoulement rapide pour limiter le stockage. Les produits en fin de date peuvent faire l'objet de dégustations contrôlées avec consignation des résultats, les associations évitent toute manipulation de produits non emballés ou à découper.

Certaines d'entre elles font l'objet de contrôles externes (services d'hygiène départementaux, Banque Alimentaire) et de visites d'inspection annuelles.

- **Formations**

Les associations assurent les formations en hygiène et sécurité sanitaire des aliments principalement grâce aux dispositifs proposés par la Banque Alimentaire, notamment les formations TASA (Tous acteurs de la sécurité alimentaire) et CASA (Comment améliorer la sécurité des aliments), largement suivies par les bénévoles impliqués dans la préparation et la distribution des denrées. Les salariés concernés bénéficient le plus souvent de formations HACCP, parfois complétées par des formations internes ou des mises à jour régulières.

Dans plusieurs associations, seules certaines personnes référentes (bénévoles responsables, membres du bureau, cuisiniers) sont formées et assurent ensuite la sensibilisation de l'ensemble des bénévoles.

Enfin, certaines associations indiquent ne pas être concernées ou ne pas avoir encore mis en place de formations, notamment lorsqu'elles ne manipulent pas de produits frais ou disposent d'activités limitées.

Les procédures relatives à la traçabilité des denrées

Dans l'ensemble, les pratiques de traçabilité reposent sur une combinaison d'outils numériques et papier, avec un socle commun fortement structuré autour des exigences et outils des Banques Alimentaires, garantissant la sécurisation des flux alimentaires et la capacité de contrôle en cas de besoin.

- **Utilisation de logiciels et outils bureautiques**

La majorité des associations assure la traçabilité des denrées grâce au logiciel TICADI, mis à disposition par les Banques Alimentaires.

Cet outil constitue le principal support informatique utilisé pour enregistrer les flux de denrées (entrées, sorties, stocks) et répondre aux exigences de suivi et de contrôle.

De nombreuses associations combinent l'utilisation de TICADI avec la conservation systématique des bons de livraison qui restent un élément central de la traçabilité.

Plusieurs associations utilisent des outils bureautiques (documents Word, tableaux Excel) pour assurer un suivi interne, notamment lorsque certaines opérations ne sont pas intégrées directement dans TICADI. Ces outils permettent par exemple de suivre les inventaires, la rotation des stocks ou l'historique des distributions.

- **Traçabilité papier**

Un nombre important d'associations maintient également une traçabilité papier, à travers des cahiers, fiches de suivi ou registres, dans lesquels sont notés les livraisons, les distributions ou les mouvements de stock. Dans certains cas, ces supports papier sont utilisés seuls, notamment pour les associations de petite taille, ou en complément des outils numériques.

- **Pratiques complémentaires**

Certaines associations renforcent la traçabilité par des pratiques spécifiques.

- La photographie des étiquettes des produits.
- La conservation des tickets de caisse pour les achats.
- La tenue de cahiers recensant les personnes accueillies et les denrées distribuées.
- La réalisation d'inventaires réguliers en fin de distribution.
- La surveillance de la rotation des produits secs.

Quelques associations indiquent ne pas être concernées ou ne pas utiliser d'outils formalisés de traçabilité, notamment lorsqu'elles ne stockent pas de denrées, ne distribuent que des produits secs ou fonctionnent uniquement en redistribution directe.

7. LE RECUEIL DES DONNÉES : PERSONNES ACCUEILLIES ET VOLUMES DISTRIBUÉS

Les informations sur les personnes accueillies et les volumes distribués sont principalement renseignées par les associations à l'aide d'outils numériques, complétés par des supports papier et des documents comptables.

Les outils de recueil des données

	Informations sur les personnes accueillies	Informations sur les volumes distribués
Outils numériques et papier	Le logiciel TICADI (Banques Alimentaires) pour l'enregistrement des personnes accueillies, le suivi des passages, les statistiques et la remontée de données vers les Banques Alimentaires. Certaines associations ne remplissent que les champs obligatoires, d'autres utilisent TICADI en complément d'outils internes plus complets.	Le logiciel TICADI (Banques Alimentaires) pour le suivi des entrées et sorties de stocks, la validation des bons de commande, les inventaires (mensuels, trimestriels ou annuels) et la remontée des données.
	Les tableurs Excel/bases de données internes pour le comptage des personnes accueillies, le suivi des typologies, la composition familiale ou les remontées trimestrielles.	Les tableurs Excel/fichiers informatiques pour le pesage des denrées, le suivi des achats et des dons, la constitution de tableaux statistiques ou de bilans trimestriels.
	Des logiciels métiers , notamment dans les épiceries sociales et solidaires.	Autres outils : logiciels de caisse, plateformes partenaires (solutions anti-gaspillage).
	Les fiches papier d'inscription, suivi, feuilles d'émargement, registres, classeurs, en complément des outils numériques ou lors de l'inscription.	Des bons de livraison, commande, bordereaux. Des cahiers, listes papier , classeurs, fiches d'inventaire, en complément des outils numériques.
Données collectées	Données individuelles (identité, composition familiale, situation).	Données quantitatives (poids, volumes, flux entrants/sortants).
	Pièces justificatives (CAF, avis d'imposition...).	Documents logistiques et comptables.
Méthodes de recueil	Entretiens individuels.	Pesée des denrées.
	Échanges informels/observation de terrain.	Inventaires réguliers.
	Évaluations sociales (travailleurs sociaux).	Comparaisons outils papier et numériques.
Limites	Données parfois absentes (maraudes, distributions sans suivi social).	Quelques associations déclarent ne pas avoir d'outils formalisés.

Source : Déclaration des associations dans l'enquête FEP menée auprès des membres habilités, décembre 2025.

8. LES MOYENS DÉDIÉS AUX ACTIVITÉS D'AIDE ALIMENTAIRE

Les moyens matériels

- **Les locaux**

Les associations disposent généralement de locaux dédiés pour le stockage et pour la distribution.

Certaines associations sont basées dans les locaux adossés à des lieux cultuels et des salles paroissiales. D'autres louent ou sont propriétaires de leurs espaces ; des locaux sont mis à disposition par des mairies ou des acteurs locaux.

Des espaces spécifiques peuvent être dédiés à l'accueil des personnes : salle d'accueil ou hall. Des cuisines existent dans plusieurs associations.

Les espaces liés à l'administration incluent des bureaux ou des salles de réunion, avec également des espaces tels que des vestiaires, des sanitaires.

- **Les véhicules**

Les véhicules utilisés peuvent être des véhicules personnels ou spécialisés : véhicules utilitaires, camionnettes ou fourgons dont certains sont frigorifiques, ou encore camion magasin réfrigéré.

Certaines associations ont également des vélos-cargos utilisés pour des déplacements en milieu urbain.

- **Le matériel lié au froid et à la conservation**

L'ensemble des associations possède des réfrigérateurs, congélateurs, chambres froides ou armoires frigorifiques ainsi que le matériel permettant la conservation pendant le transport : glacières, caisses isothermes, bacs isothermes, pains de glace et également thermomètres, dont certains connectés. Les épiceries fixes ou mobiles disposent généralement de vitrines frigorifiques.

Certaines associations ne fournissent que des produits secs et n'ont donc pas besoin de matériel frigorifique.

- **Le matériel informatique et bureautique**

Les associations utilisent des ordinateurs de l'association ou personnels, des imprimantes, photocopieuses.

Les outils numériques incluent également le logiciel TICADI mis à disposition par les Banques Alimentaires, des logiciels de gestion, des logiciels de caisse ou l'utilisation de tableurs Excel.

- **Le mobilier et les équipements de manutention**

Les associations ont du matériel pour le stockage : armoires, placards, tables, étagères pour la distribution des denrées, et pour la manutention : paniers à roulette, chariots, outils de manutention, ainsi que matériel de pesage.

Les moyens humains

Certaines associations disposent de petites équipes salariées complétées par un fort soutien bénévole ; d'autres fonctionnent uniquement grâce aux bénévoles (un nombre significatif d'associations), faute de budget ou par tradition associative. Plusieurs associations accueillent régulièrement des services civiques, des stagiaires, voire des personnes accompagnées qui contribuent aux activités.

- **Estimation des moyens humains mis à disposition par les 65 associations**
 - Environ 1 000 bénévoles toutes structures confondues.
 - Environ 65 salariés.
 - Environ 10 volontaires (services civiques principalement).
 - Autres : stagiaires, personnes accueillies bénévoles.
- **Les rôles assurés par les bénévoles sont variés**
 - Tri, ramasse, réassort, mise en rayon.
 - Préparation et distribution des colis.
 - Gestion, animation de cuisines collectives, préparation de repas partagés.
 - Accueil des personnes.
 - Logistique et transport.
 - Administration, inscriptions, statistiques.
 - Collectes Banque Alimentaire.
- **Les salariés présents dans les associations ont des missions plus spécifiques**
 - Cuisinier professionnel.
 - Responsable de l'aide alimentaire et de la logistique.
 - Assistant social, chef de service.
 - Magasinier, préparateur de commande.
 - Chauffeur livreur.
 - Jardiner (dans une structure avec production maraîchère).

Les moyens financiers

Certaines associations fonctionnent presque exclusivement avec des dons ou la mise à disposition gratuite d'infrastructures, tandis que d'autres bénéficient de financements publics (État, communes, départements, régions, appels à projets, programmes nationaux, etc.).

- **Types de subventions publiques** : subventions de l'État (DDETS, DRIHL, DREETS, État - MMPT), subventions des collectivités territoriales (mairies, communes, CCAS, départements, métropoles, parfois la région).
- **Financements privés** : dons privés de particuliers (paroissiens, adhérents, personnes accueillies), collectes lors d'événements, dons en nature (marchandises, mobilier, matériel...).
- **Mécénat privé ou dons** de marchandises par des entreprises.
- **Recettes issues d'activités** : ventes du magasin épicerie, brocantes, vestiaire, participation financière des personnes accueillies, cotisations des adhérents...
- **La mise à disposition gratuite** de moyens matériels est fréquente : locaux (églises, paroisses, locaux de la communes ou d'associations partenaires), véhicules (parfois avec un agent de la commune en guise de chauffeur), camionnettes, salles, cuisines, matériel réfrigéré offert par la Banque Alimentaire, tables et chaises, matériel divers.

9. LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES ASSOCIATIONS

Approvisionnement et qualité des denrées

- **Baisse des dons et des volumes** : baisse du nombre de dons et diminution des denrées disponibles de la Banque Alimentaire (dans certains départements), volumes qui ont tendance à diminuer. Trop peu de denrées par rapport à la demande et aux besoins.
- **Ruptures et irrégularités** : ruptures ou approvisionnements irréguliers.
- **Manque de diversité et de produits spécifiques** : manque de diversité des produits distribués, pénurie régulière de lait et de certains produits (œufs, yaourts, beurre, produits d'hygiène), accès difficile à des produits carnés, laitiers, frais (fruits, légumes), bio et en circuits courts.
- **Qualité et gaspillage** : baisse qualitative des dons, denrées reçues parfois inutilisables.
- **Hausse des coûts et nécessité d'achats** : augmentation du prix des denrées, nécessité d'achats supplémentaires pour compenser les manques.

Financements et subventions

- **Baisse des aides** : suppression ou baisse des subventions publiques localement.
- **Manque de moyens financiers** : manque d'argent pour répondre à toutes les demandes, activité aide alimentaire parfois déficitaire.
- **Complexité des appels à projets** : délais trop courts, difficulté à cerner les demandes, langage trop professionnel (pour des bénévoles non acculturés).
- **Financement des ressources humaines** : salariés dédiés parfois financés sur fonds propres.

Bénévolat et ressources humaines

- **Manque de bénévoles** : en particulier en période estivale.
- **Renouvellement et pérennité** : difficultés à renouveler les bénévoles et les administrateurs, bénévoles vieillissants, besoin de stabiliser les équipes.
- **Formation** : difficultés concernant la formation des bénévoles (peu d'intérêt, contraintes géographiques et horaires).
- **Charge physique et organisationnelle** : manutention importante avec des bénévoles vieillissants.

Organisation et logistique

- **Capacité d'accueil et affluence** : affluence importante dans certaines associations qui peut créer des tensions et susciter de la violence, manque d'espaces d'accueil ou de places assises.
- **Locaux et équipements** : travaux à prévoir dans les locaux, modernisation du matériel (armoire frigorifique, congélateur, camion frigorifique vieillissants).
- **Gestion des stocks** : besoin d'une méthode efficace pour gérer les entrées et sorties des denrées.
- **Transport** : difficultés liées à la disponibilité des ressources humaines pour le transport.

Contraintes administratives et réglementaires

- **Réglementations contraignantes** : bilans, demandes de subvention, règles complexes.
- **Découragement des bénévoles** face aux nombreuses règles et contraintes.

Personnes accueillies et besoins spécifiques

- **Augmentation des demandes** : nombre de demande en forte hausse, réponse parfois impossible face aux nouvelles sollicitations.
- **Insuffisance des colis** : quantité et qualité des denrées non adaptés pour des familles sans revenus (monoparentales, sans papiers), besoins en protéines, laitages, fruits frais non couverts.
- **Difficultés linguistiques et culturelles** : mauvaise compréhension du français, refus de certains produits inconnus par les personnes accueillies.
- **Accompagnement insuffisant** : manque de temps et de bénévoles pour accompagner vers une meilleure pratique alimentaire.

Produits d'hygiène et ménagers

- **Pénurie de produits** : produits d'hygiène corporelle et ménagers manquants.
- **Coût du transport** : transport onéreux via l'Agence du don en nature.

10. DES RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

La Fédération de l'Entraide Protestante (FEP)

La Fédération de l'Entraide Protestante accompagne ses associations membres grâce à des dispositifs d'appui, des ressources méthodologiques, des formations et des espaces d'échange de pratiques.

► **Accompagnement des associations**

- **L'habilitation nationale à l'aide alimentaire**

La FEP dispose d'une habilitation nationale dont elle peut faire bénéficier ses associations membres pour la mise en œuvre d'activités d'aide alimentaire. Les informations relatives à l'utilité de l'habilitation, aux modalités d'accès, aux critères d'éligibilité et engagements associés sont disponibles sur le site de la FEP.

<https://fep.asso.fr/champs-daction/precarites/lhabilitation-nationale-aide-alimentaire/>

- **Le programme Mieux manger pour tous**

Ce dispositif soutient l'accès à une alimentation de qualité pour les personnes en situation de précarité par l'achat de denrées de qualité et de proximité.

<https://fep.asso.fr/champs-daction/precarites/programme-mieux-manger-pour-tous/>

► **Ressources et formations**

- **Guide pratique «Tous à table ! Se nourrir, un droit pour tous»**

Ce guide présente les enjeux de la précarité alimentaire et les différentes modalités d'action. Il s'appuie sur les expériences de terrain des associations membres de la FEP et propose des fiches pratiques pour accompagner la mise en œuvre ou l'amélioration d'actions locales

<https://fep.asso.fr/ressource/tous-a-table-se-nourrir-un-droit-pour-tous/>

- **Webinaires sur la précarité alimentaire**

Des retours d'expériences, des témoignages et la présentation d'acteurs de l'aide alimentaire.

https://www.youtube.com/playlist?list=PLXC_uXh7tafFqTfb9ePAtUn3BZ_acBxD4

- **Catalogue de formations de la FEP**

Des formations à destination des bénévoles des associations membres de la FEP : accompagnement des personnes, engagement bénévole, vie associative, développement de projets, gouvernance, etc.

<https://fep.asso.fr/qui-sommes-nous/les-services/formations-pour-les-associations-et-les-benevoles/>

- **Mobilisation et animation du bénévolat**

Guides pratiques, vidéos et outils pour mobiliser, accueillir et fidéliser les bénévoles.

<https://fep.asso.fr/ressource/engagement-benevole-guide-pratique/>

Les Banques Alimentaires

Partenaires majeurs des associations d'aide alimentaire, les Banques Alimentaires proposent un appui en matière d'approvisionnement, de sécurité alimentaire, de gestion des stocks et de suivi de l'activité. <https://www.banquealimentaire.org/>

Parmi les principaux outils et formations :

- **TICADI** : gestion des personnes accueillies, des stocks et de la traçabilité ;
- **TASA** (Tous acteurs de la sécurité alimentaire) ;
- **CASA** (Comment améliorer la sécurité des aliments).

11. CONCLUSION

Les résultats de l'enquête mettent en évidence le rôle déterminant des associations membres de la FEP dans la mise en œuvre de l'aide alimentaire. Leur action repose sur une grande capacité d'adaptation, qui leur permet de répondre à la diversité des situations rencontrées et à l'évolution constante des besoins des publics accueillis.

Si la distribution de colis alimentaires demeure la modalité d'intervention la plus répandue, l'enquête montre que de nombreuses associations développent des approches complémentaires, articulant aide d'urgence, accompagnement social et actions favorisant l'autonomie. Cette pluralité témoigne d'une volonté d'inscrire l'aide alimentaire dans une démarche globale de soutien aux personnes.

Toutefois, plusieurs fragilités apparaissent. Les difficultés d'approvisionnement, la hausse des coûts des denrées et de l'énergie, la complexité des cadres réglementaires, ainsi que les enjeux liés au renouvellement des bénévoles et aux moyens financiers, constituent des défis importants pour les associations. L'augmentation des demandes d'aide alimentaire accentue les tensions dans les dispositifs existants.

Dans ce contexte, la pérennité et le développement des actions menées reposent sur un équilibre fragile entre engagement humain, partenariats et ressources disponibles.

Qui est la Fédération de l'Entraide Protestante ?

La FEP (Fédération de l'Entraide Protestante) rassemble, anime et soutient les acteurs protestants de l'action sociale, médico-sociale et sanitaire en France. Ses membres sont engagés auprès des plus vulnérables : les personnes en situation de précarité, les étrangers, les personnes âgées, les malades, les personnes en situation de handicap, l'enfance et la jeunesse... Elle porte leur voix avec audace et interpelle les pouvoirs publics et les partenaires. Elle encourage l'entraide entre ses membres, se nourrissant de leur pluralité et suscitant expérimentations et réflexions sur le sens de leur action. Reconnue d'utilité publique, la FEP inscrit sa démarche dans un dialogue actif et bienveillant avec l'ensemble des acteurs de la solidarité en France et en Europe. Portée par son ancrage protestant, elle participe – collectivement avec ses membres – à la construction d'une société qu'elle voudrait plus juste et plus fraternelle.

www.fep.asso.fr



@FEPasso



Fédération de l'Entraide
Protestante



federationentraideprotestante



@FEP46